## COMMISSION PROVINCIALE DES BOURSES D'ETUDES DE NAMUR.

Le collège des collateurs de la fondation Paul Douxchamps

en sa séance du 20 décembre 1968.

Présents : Madame Paul de Ville de Goyet

Monsieur Georges Douxchamps Monsieur Yves Douxchamps.

Attendu que la bourse Douxchamps-Zoude est vacante, la durée normal des études pour lesquelles elle a été attribuée ayant pris fin ;

Attendu que la bourse Sébastien Zoude est également vacante, son titulaire y ayant renoncé ;

Attendu que trois bourses sont dès lors vacantes: la bourse Douxchamps-Zoude, la bourse Sébastien Zoude et la bourse Pierre-Alexis Douxchamps laquelle n'a pas été attribuée lors de la dernière décision du Collège des collateurs ;

Attendu que les publications légales ont été effectuées ;

Attendu qu'à la suite de ses publications les candidatures suivantes ont été régulièrement introduites :

- 1. M. François Douxchamps, 1ère année d'architecture à l'école Saint Luc à Tournai ;
- 2. M. François Davreux, 1ère année de droit ;
- 3. M. Claude Dulait, 1ère année de sciences économiques ;
- 4. M. Christian Fierens, 2ème année de médecine ;
- 5. M. Alain Marchant, année complémentaire de sciences nucléaires à la Faculté polytechnique de Mons :
- 6. M. Jean Marc Regout, 1ère année de sciences économiques ;
- 7. M. André de Neve de Roden pour les études de médecine.

Attendu que la candidature introduite par M. François Douxchamps pour les études d'architecture ne vise pas des études supérieures proprement dites lesquelles, conformément aux termes de la lettre du 14 novembre 1967 du Président de la Commission provinciale des Fondations de bourses d'études de Namur, sont uniquement relatives aux études universitaires; que cette candidature ne peut dès lors être retenue ;

## décide:

- 1. La bourse Douxchamps-Zoude est attribuée à M Christian Fierens ;
- 2. La bourse Sébastien Zoude est attribuée à M. François Davreux ;
- 3. La bourse Pierre-Alexis Douxchamps est attribuée à M. Alain Marchand ;
- 4. Ces bourses sont attribuées uniquement pour les études déclarées et pour le nombre d'années restant à couvrir pour achever ces études;

Les Collateurs :

Marguerite-Marie de Ville de Goyet.

Georges Douxchamps.

Yves Douxchamps.